

## **Plan Oxygène de la Métropole de Lyon**

### **Prime air bois : une incitation pour le remplacement des appareils de chauffage au bois individuels non performants.**

---

A l'occasion du Conseil de la Métropole de septembre dernier, les élus métropolitains ont adopté, dans le cadre du plan Oxygène, une délibération en faveur de la qualité de l'air. Elle offre la possibilité aux possesseurs de chauffage au bois ancienne génération de bénéficier d'une prime à l'achat d'un appareil neuf.

#### **La part du chauffage individuel au bois non performant dans les émissions de particules est importante**

8% des habitants de la Métropole utilisent un chauffage individuel bois. Parmi les appareils de chauffage utilisés, certains sont anciens et émettent beaucoup de polluants. Ce sont ces appareils qui sont la cible principale de l'action de la Métropole de Lyon. Le chauffage au bois résidentiel est responsable de 25% des émissions de particules fines\* (PM10) sur le territoire de la Métropole de Lyon. La part du chauffage individuel au bois dans les émissions de particules est importante pour les PM 10 (25% à 30%) et encore davantage pour les PM 2.5, les plus dangereuses pour la santé (de 30% à 50%).

C'est pourquoi la Métropole fait le choix de cibler dans le domaine résidentiel, le remplacement des cheminées équipées de foyers fermés anciens et des foyers ouverts sachant qu'un chauffage au bois non performant émet 30 fois plus de particules qu'un foyer performant.

Une subvention d'un montant de 500 € (1 000 € pour les ménages modestes) sera accordée aux propriétaires pour le remplacement de leurs appareils de chauffage au bois individuel non performants.

3 critères sont retenus pour être éligibles à cette aide :

- Être propriétaire de son logement individuel situé sur le territoire de la Métropole de Lyon
- Utiliser un foyer fermé installé avant 2002 en chauffage principal, un foyer ouvert en chauffage principal ou en chauffage d'appoint
- Faire remplacer par un professionnel qualifié l'appareil ancien par un appareil performant (flamme verte 7 étoiles ou équivalent) et se débarrasser de l'ancien

\* Les particules fines (PM) sont des poussières en suspension classées en fonction de leur taille : PM10 pour les particules dont le diamètre est inférieur à 10 microns, PM 2.5 (diamètre inférieur à 2,5 microns).

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'objectif de ce programme de remplacement est le renouvellement de 3 200 appareils non performants en 4 ans, soit 30% du parc. Ces remplacements permettront de réduire de 12% les émissions de particules fines du secteur résidentiel.

Pour toute information :

Prenez contact avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) pour vous renseigner sur les différents appareils de chauffage au bois que vous pourriez installer.

**ALEC Lyon : Espace INFO ÉNERGIE Rhône- Métropole de Lyon**  
**14, place Jules Ferry. Gare des Brotteaux. Lyon (6<sup>e</sup>). 04 37 48 25 90**  
**contact@infoenergie69-grandlyon.org**

Pour déposer une demande de prime :

Une fois les travaux réalisés, téléchargez votre dossier de demande de subvention sur la page [grandlyon.com/primeairbois](http://grandlyon.com/primeairbois) et envoyez le dûment complété à la Métropole.

**Par courrier :**

Métropole de Lyon  
Prime Air Bois - 20, rue du Lac CS 33569  
69505 Lyon Cedex 03

**Par mail :**

[primeairbois@grandlyon.com](mailto:primeairbois@grandlyon.com)

Une seule prime est accordée au bénéficiaire qui s'engage à faire détruire son ancien appareil de chauffage au bois. Cette prime air bois est cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique et l'éco-prêt à taux zéro.

### **Améliorer les performances énergétiques de son logement : les aides financières et l'accompagnement ECORENO'V et Habiter mieux**

**ECORENO'VD'**autres aides, pour tous, sont mobilisables pour financer un projet plus global de rénovation énergétique de sa maison.

Renseignements : [grandlyon.com/ecorenov](http://grandlyon.com/ecorenov)

Contact ALEC : 04 37 48 25 90

#### **HABITER MIEUX**

Pour les revenus modestes, le programme HABITER MIEUX permet d'obtenir une aide pour le financement du projet (comme une subvention de l'Anah pouvant aller jusqu'à 20 000 €), une aide complémentaire de 10 % de l'État et une prime de 1 000 € de la Métropole de Lyon.

Renseignements : [grandlyon.com/habitermieux](http://grandlyon.com/habitermieux)

Accompagnement par l'association SOLIHA : 04 37 28 70 20

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



**GRANDLYON**  
la métropole